

# RAPPORT ANNUEL

L'air du Rhône et  
de la Côteière de l'Ain 2010



## Le Mot du Président

### L'Observatoire passe à l'action

Il est urgent d'agir face aux enjeux sanitaires auxquels nous sommes confrontés. En effet, la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise, et plus généralement celle du département du Rhône et de la Côteière de l'Ain, font l'objet de dépassements fréquents des seuils réglementaires pour la protection de la santé de la population. L'étude récente menée par l'InVS parmi 25 villes européennes a d'ailleurs confirmé l'impact de la pollution particulaire sur notre santé en réduisant de 7 mois la durée de vie des lyonnais âgés de plus de 30 ans et en augmentant de 15% l'asthme chez les enfants résidants à proximité du trafic routier.

Avec des teneurs en fines particules et en dioxyde d'azote les plus élevées de la région Rhône-Alpes, le bassin lyonnais est au cœur du contentieux européen qui touche 15 régions françaises pour non respect de la Directive du 21 mai 2008 relative à la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

COPARLY s'est appuyé sur la qualité de l'observatoire et l'expertise de son personnel pour répondre aux multiples plans d'actions afin de réduire localement les niveaux de pollution : diagnostic, prospective, évaluation de l'impact des politiques publiques sur la qualité de l'air, l'observatoire intervient ainsi dans toutes les étapes de la planification territoriale.

De l'échelle régionale avec le Schéma Régional Air-Climat-Energie (SRACE) à l'échelle locale via le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et les Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA), l'objectif final est le même : réduire de 30% des émissions de fines particules d'ici à 2015.

Par ailleurs, l'arrêté inter préfectoral pour la gestion des épisodes de pollution en Rhône-Alpes a été révisé pour permettre de prendre en compte les populations exposées à proximité des axes routiers et mettre en place des mesures d'urgences de réduction des fines particules à court terme.

Enfin, pour répondre au premier souci environnemental des grand-lyonnais qui est la qualité de l'air à hauteur de 64%, COPARLY en collaboration avec les autres associations de Rhône-Alpes a orienté le nouveau Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air vers une communication pour l'action et l'amélioration des connaissances entre santé et environnement. Ces travaux se réaliseront à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain au sein d'une seule association régionale dans laquelle je veillerai à poursuivre ces actions au plus proche des enjeux du territoire rhodanien et de nos concitoyens.

Michel REPPÉLIN



# Le point sur...

## L'année 2010

*La France est désormais engagée dans un contentieux européen pour non respect des valeurs limites destinées à protéger la santé humaine, les particules arrivant en tête avec 42 000 morts prématurés. Notre région est l'une des plus touchées.*

*Un durcissement de la réglementation assorti d'une planification adaptée (Plan particules, PNSE\*, PPA\*) ainsi qu'une politique ambitieuse de lutte contre les gaz à effet de serre sont mises en place au niveau national. Une déclinaison harmonieuse de ces objectifs au niveau local se traduit par les Schémas Régionaux Climat Air Energie élaborés de manière concertée entre les différents acteurs locaux.*



*Diagnostic, prospective, évaluation de l'impact des politiques publiques sur la qualité de l'air, l'observatoire intervient ainsi dans toutes les étapes de la planification territoriale.*

### LA CONCERTATION LOCALE, GAGE D'EFFICACITÉ DES ACTIONS

Rompues de longue date à l'exercice de gestion quadripartite, les AASQA fournissent à l'Etat et aux collectivités territoriales des diagnostics de la qualité de l'air. Un constat commun et des outils d'évaluation partagés sont indispensables à la cohérence des plans portés par différents acteurs et garantissent l'efficacité des actions sur le territoire.

### L'OBSERVATOIRE DE L'AIR, UN OUTIL PROSPECTIF AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Afin de répondre au mieux aux sollicitations croissantes, les missions et les outils de l'observatoire de l'air régional s'adaptent. Les orientations pour les 5 prochaines années se concrétisent au sein du nouveau PRSQA\*.

Les efforts se concentrent sur le développement des outils de spatialisation comme les cartographies de pollution régionale, qui, à des échelles de plus en plus fines, permettent d'estimer les territoires soumis à des risques de dépassements de la réglementation et l'exposition de la population.

En complément, les études et les travaux de recherche se poursuivent, accompagnés d'une communication active et ciblée auprès de tous les partenaires.

### L'OBSERVATOIRE NE FAIT PAS TOUT !

L'expertise permet une meilleure analyse des enjeux et des leviers d'action. Néanmoins, la réussite collective reste intrinsèquement liée aux efforts et à la volonté de chacun de modifier ses pratiques au quotidien pour l'amélioration de la santé de tous !

## CHIFFRES CLÉS 2010

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2453 K€
INVESTISSEMENT	167 K€
LE COÛT DE LA SURVEILLANCE EN RHÔNE-ALPES PAR HABITANT	1,18 €

PNSE : Plan National Santé Environnement

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

AASQA : Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

PRSQA : Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air

## QUOI DE NEUF ? LA QUALITÉ DE L'AIR AUX ABORDS DES TUNNELS

Depuis 2006, COPARLY intègre dans sa stratégie globale de surveillance de la qualité de l'air des zones d'habitation susceptibles d'être influencées par la présence de tunnels routiers.

Après avoir étudié la colline de la Croix-Rousse et son tunnel, puis la périphérie Ouest de Lyon dans le cadre d'un projet de tunnel, COPARLY se consacre depuis 2010 à étudier la qualité de l'air autour du tunnel de Fourvière.

Ces travaux permettent d'améliorer la connaissance de l'impact de ces axes de transit sur la qualité de l'air, en combinant les mesures de terrain et les outils de modélisation pour obtenir au final des cartographies fines de pollution sur l'ensemble des quartiers d'habitation et estimer ainsi l'exposition des populations.

Dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement ou encore de rénovation de tunnels, ces outils opérationnels apportent désormais une information détaillée aux riverains et aux décideurs locaux pour quantifier les impacts environnementaux futurs.



Station de surveillance de la qualité de l'air installée pour 4 ans à la sortie du tunnel de la Croix Rouse

## QUALITÉ DE L'AIR

### LA SITUATION EN BREF

En 2010, les valeurs réglementaires édictées par l'Europe ont été franchies dans le Rhône, et ce pour plusieurs polluants : le dioxyde d'azote et les particules fines (PM<sub>10</sub>) affectent les zones de proximité automobile, alors que l'ozone touche un territoire bien plus large, essentiellement en période estivale.

Les taux de NO<sub>2</sub> restent préoccupants, avec l'ensemble des sites de proximité automobile au-dessus de la valeur limite annuelle, ce qui représente une exposition excessive de près de 218 000 rhodaniens.

La valeur limite journalière pour les PM<sub>10</sub> a également été dépassée sur deux sites de proximité trafic et impacte globalement 122 000 rhodaniens.

L'ozone enregistre des dépassements réglementaires pour la protection de la santé sur de nombreux sites en milieu rural, périurbain et urbain. La quasi-totalité du département du Rhône est exposée à des valeurs supérieures à la valeur cible.

Quant au B(a)P, le dépassement réglementaire concerne un cas industriel à traiter de manière isolée, la surveillance urbaine ne faisant apparaître aucun problème.

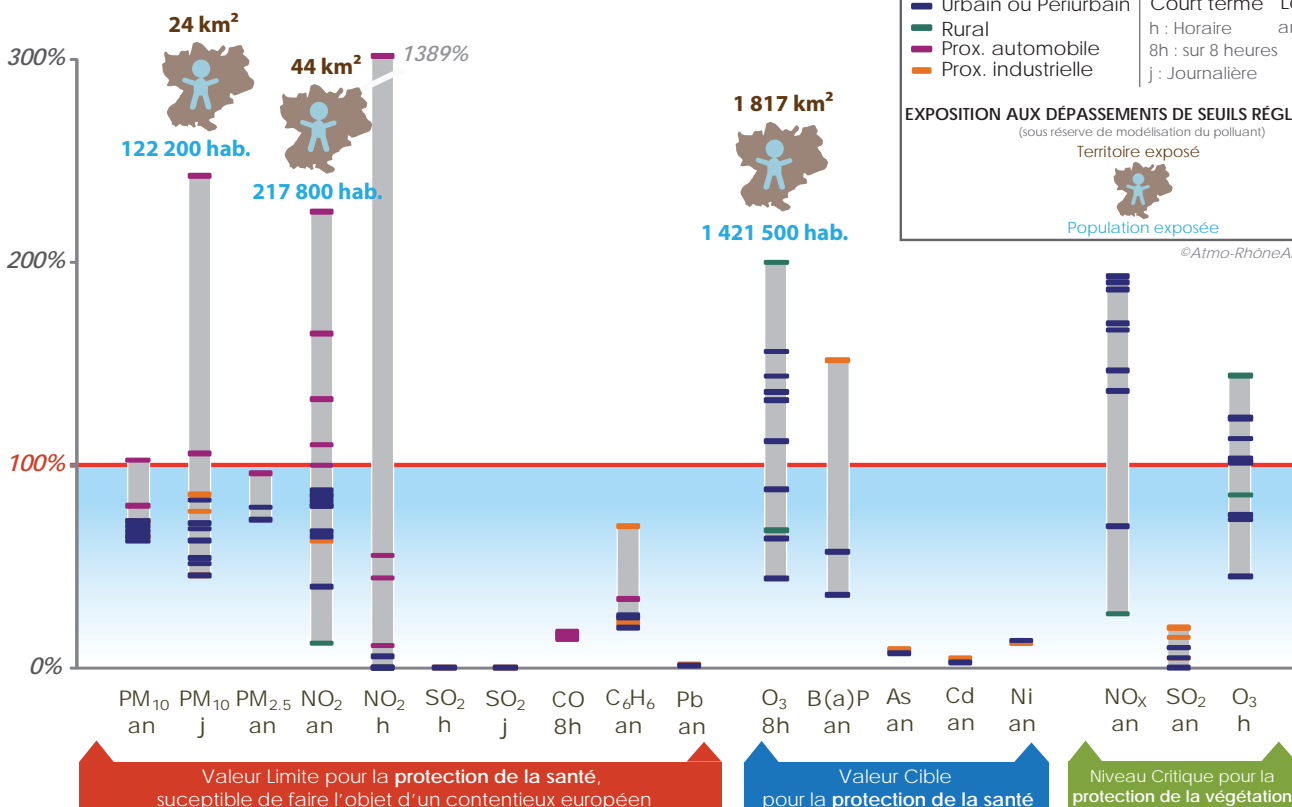
Les autres polluants restent en deçà des valeurs réglementaires et n'appellent pas de commentaire particulier si ce n'est pour les particules PM<sub>2,5</sub> qui pourraient devenir problématiques dans les prochaines années compte tenu de l'abaissement programmé et progressif des valeurs réglementaires.

## RÉGLEMENTATION

### BILAN DES MESURES

#### PROFIL AIR 2010 DU RHÔNE

Pourcentage vis à vis du seuil réglementaire

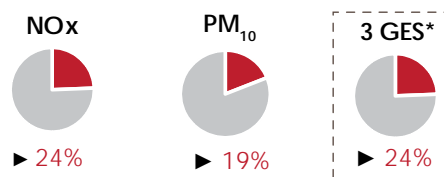


PM<sub>10</sub> : Particules de diamètre inférieur à 10 microns - PM<sub>2,5</sub> : Particules de diamètre inférieur à 2,5 microns - NO<sub>2</sub> : Dioxyde d'azote - NO<sub>x</sub> : Oxydes d'azote - SO<sub>2</sub> : Dioxyde de Soufre - CO : Monoxyde de Carbone - C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> : Benzène - Pb : Plomb - O<sub>3</sub> : Ozone - B(a)P : Benzo(a)pyrène - As : Arsenic - Cd : Cadmium - Ni : Nickel  
GES : Gaz à Effet de Serre - CO<sub>2</sub> : Dioxyde de Carbone - CH<sub>4</sub> : Méthane - N<sub>2</sub>O : Protoxyde d'azote

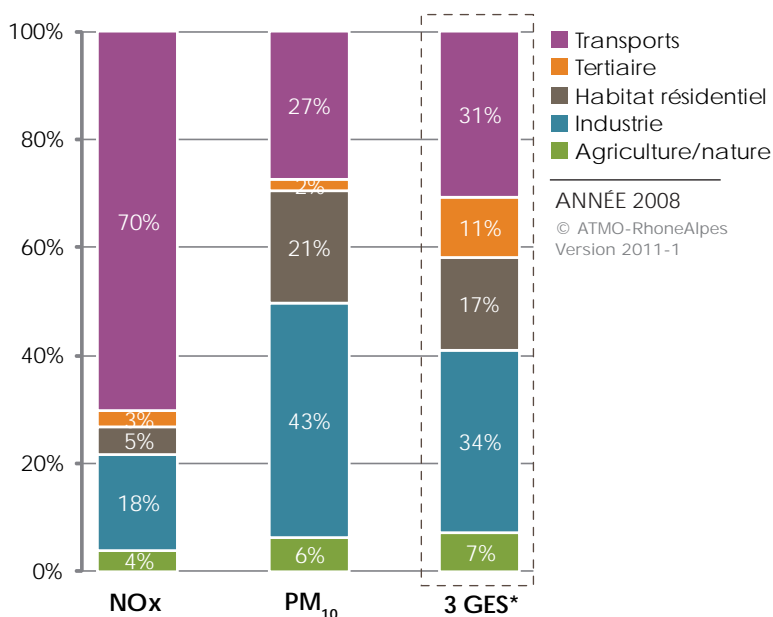
## LES SOURCES DE POLLUTION

### LE POINT SUR LES ÉMISSIONS

La part du Rhône et de la Côteière de l'Ain dans les émissions rhônalpines



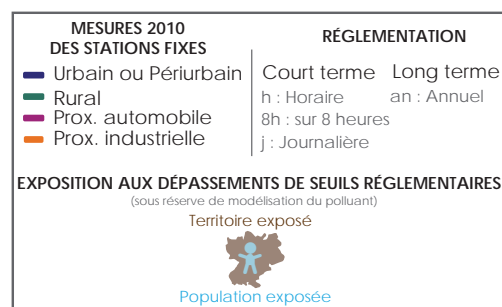
Détail de la répartition des émissions du Rhône et de la Côteière de l'Ain



\*3 GES = CO<sub>2</sub> + CH<sub>4</sub> + N<sub>2</sub>O

Sur la base du Pouvoir de Réchauffement Global à 100 ans :

Coefficient de pondération de 1 pour le CO<sub>2</sub>, 21 pour le CH<sub>4</sub> et 310 pour le N<sub>2</sub>O



©Atmo-RhôneAlpes\_POPv2011



# 2012, les observatoires de l'air se régionalisent

*Dans le cadre des orientations prises par le Grenelle de l'Environnement, la surveillance de la qualité de l'air se régionalise en France. Une dizaine d'AASQA qui avaient gardé une particularité locale sont concernées. Pour la région Rhône-Alpes, les 6 associations (Air-APS, Ampasel, Ascoparg, Atmo Drôme-Ardèche, Coparly et Sup'Air) formeront une seule et même association régionale d'ici 2012.*

## De la mesure À L'EXPERTISE

Le système de surveillance mis en place par les AASQA pour les acteurs de la région Rhône-Alpes est l'un des plus étoffés en France. Il s'articule autour d'une base métrologique conséquente sur l'ensemble du territoire sur une segmentation par type d'exposition (urbaine de fond, proximité de sources fixes ou mobiles, rurale). Depuis les 5 dernières années, l'exploitation des mesures par modélisation s'est considérablement accrue. Le réseau métrologique vient désormais en validation des modèles, orientés vers la prévision court terme en vue de prévenir les épisodes pollués, la spatialisation pour un diagnostic territorial le plus précis possible, et enfin la simulation de l'efficacité des plans d'actions. De l'échelon national au régional et jusqu'au niveau local, une démarche cohérente d'appui aux politiques publiques pourra être mise en œuvre.

## Une structure de gouvernance À L'ÉCHELLE DU PRSQA

Les modalités de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire sont prévues par un plan quinquennal régional (soumis à l'approbation du ministère d'agrément) : le PRSQA. Un premier plan a été réalisé sur le territoire rhônalpin pour la période 2006-2010, celui-ci consistait à mettre en place des outils communs de modélisation/simulation sur l'ensemble du territoire. Le plan 2011-2015 est beaucoup plus tourné vers la mise à disposition de ces moyens au service de l'action sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle conception du rôle de l'observatoire et de la surveillance doit pouvoir fournir les outils techniques indispensables entre autres à une évaluation quantifiée de l'ensemble des actions à mettre en place pour résoudre le contentieux à l'échelle fine du territoire régional.

## La concertation locale COMME PRINCIPE

Afin de prendre en compte les spécificités des territoires et la proximité des acteurs locaux dans la stratégie de surveillance de la qualité de l'air, l'ancrage local des structures est primordial. Pour ce faire, les actuelles associations agréées deviendront des comités territoriaux quadripartites dans lesquels les acteurs territoriaux seront force de propositions et d'initiatives selon les spécificités de leur territoire et assureront le suivi de la mise en œuvre des actions locales.



**RAPPORT ANNUEL DE COPARLY 2010**

1200 exemplaires

Directeur de publication :

Michel REPELIN, Président de COPARLY

Crédits photos : Fotolia - Eray - Yanik Chauvin - Photo-libre.

## Regard sur la loi

*La loi Grenelle fait obligation aux AASQA de se regrouper au sein d'une même région. Le décret 2010-1268 du 22 octobre 2010 précise que cette régionalisation doit entrer en vigueur au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

## Déjà une longue histoire commune...

La démarche de regroupement des associations rhônalpines a débuté il y a une dizaine d'années. En effet, 3 associations (ASCOPARG, COPARLY et SUP'AIR) ont créé en 2003 le GIERSA (Groupement d'Intérêt Economique de Réseaux de Surveillance de l'Atmosphère) afin de mettre en commun leurs moyens humains et matériels. En 2006, AMPASEL et ATMO Drôme-Ardèche ont décidé de s'associer à cette démarche coopérative. Reposant sur les moyens des cinq associations, la collaboration régionale a abouti à un Groupement d'Intérêt Economique élargi nommé ATMO-Rhône-Alpes GIE, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Air-APS, ancré sur le territoire de l'Ain et des Pays de Savoie, a préféré consolider les collaborations avec le GIE (centralisation informatique des données et du site Internet, études régionales, cartographie, bilan des émissions, modélisation, laboratoire de métrologie...) et conserver ses moyens d'expertises pour travailler sur les spécificités de son territoire (montagne, petites et moyennes agglomérations et zones frontalières).



Retrouvez tous les diagnostics et les études sur le site du Rapport Annuel 2010  
[www.atmo-rhonealpes.org/RA2010](http://www.atmo-rhonealpes.org/RA2010)

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE  
Rendez-vous sur le questionnaire de satisfaction en ligne : [www.surveymonkey.com/s/ecrits](http://www.surveymonkey.com/s/ecrits)